

**DURÉE****1/2 jour / 3 heures 30****RYTHME****Dates définies avec le client****PARTICIPANTS****10 personnes maximum****TARIF****500 € en intra (dpts 50 et 14) Autres : nous contacter****Identification de l'action****Formation :** Gestion des addictions en entreprise**Référence :** PROG-FPADDCOURT - Version : V7.0 - Mise à jour : 2026-06**Organisme :** 3SAFE Morgan DETOISIEN**NDA :** 28 50 01329 50 ne vaut pas agrément de l'État**SIRET :** 438 408 676 00056

Habilitation SST réseau CARSAT n°H37226/2021/SST-1/0/14

Liste d'agrément Préfecture Normandie SSCT CSE et Liste Économique financière et sociale - Centre AIPR n°1317 Ministère de l'Environnement

Objectifs pédagogiques**Objectif général :** Permettre aux participants de comprendre les conduites addictives en milieu professionnel, d'identifier les risques et responsabilités associés et d'adopter une conduite adaptée face à une situation de difficulté. À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Définir les addictions, les produits psychotropes et les principaux types de conduites addictives.
- Identifier le cadre réglementaire, les responsabilités des acteurs et la position de l'entreprise ou de la collectivité.
- Repérer les mécanismes, facteurs de risque et conséquences des addictions en situation professionnelle.
- Dialoguer, orienter un collègue en difficulté et alerter les interlocuteurs concernés selon le contexte.

Public visé, prérequis et admission**Public visé :** Toute personne dans l'entreprise.**Prérequis :** Aucun.**Durée, rythme et modalités de déroulement****Durée :** 1/2 jour / 3 heures 30**Rythme / période :** Dates définies avec le client.**Participants :** 10 personnes maximum**Format :** 100 % présentielle : 3h30.**Lieu / accès :** Présentiel en intra uniquement.

Location de salle possible (nous contacter).

Délais d'accès : Entrée possible sous 30 jours après validation administrative, sous réserve de disponibilité.**Contenu et progression pédagogique****Séquence 1 - Cadre réglementaire et prévention**

- Focus sur le Code du travail, la prévention des addictions et la position de l'entreprise ou de la collectivité.
- Responsabilités de l'employeur et du salarié; rôle du règlement intérieur.

Séquence 2 - Comprendre les addictions

- Produits psychotropes, conduites addictives, origines, usages et effets.
- Mécanismes d'addiction et facteurs de risque associés.

Séquence 3 - Risques et conséquences en milieu professionnel

- Impacts sur l'activité, les relations, l'organisation quotidienne, la santé et la sécurité.
- Repérage d'une situation potentielle de conduite addictive au travail.

Séquence 4 - Agir, dialoguer et orienter

- Prévenir, comprendre et intervenir auprès d'un collègue en difficulté.
- Communication bienveillante, orientation vers les structures spécialisées et information du manager ou de l'entreprise selon le contexte.



Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes pédagogiques : alternance d'apports, démonstrations, exercices, échanges de pratiques, études de cas et mises en situation.

Moyens techniques : salle adaptée, support de projection, documents pédagogiques, outils numériques ou collaboratifs.

Supports : support de formation, fiches pratiques, ressources complémentaires / livrables remis.

Modalités de suivi, assiduité et accompagnement

Suivi de l'exécution : feuille d'émargement, suivi de l'assiduité, traçabilité des exercices et accompagnement pendant la formation.

Évaluation des résultats : positionnement initial (+2jours), évaluations formatives pendant les séquences, évaluation finale des acquis par quiz, cas pratique.

Sanction de l'action : attestation de fin de formation ou certificat de réalisation transmis à l'issue de l'action selon les modalités applicables.

Évaluation des acquis et sanction de l'action

Évaluation des résultats : positionnement initial, évaluations formatives pendant les séquences, évaluation finale des acquis par quiz, cas pratique, observation ou production attendue.

Sanction de l'action : attestation de fin de formation et certificat de réalisation transmis à l'issue de l'action selon les modalités applicables.

Accessibilité et adaptation handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins d'aménagement le plus tôt possible afin d'étudier les adaptations raisonnables.

Référent handicap : contact@3safe.fr

Modalités possibles : adaptation des supports, rythme, modalités d'évaluation, accessibilité des locaux ou orientation vers partenaires spécialisés.

Tarif, financement et modalités administratives

Tarif : 500 € en intra (départements 50 et 14); autres départements : nous contacter. Finançable OPCO.

Modalités de règlement : Selon CGV.

Contacts, réclamations et amélioration continue

Contact administratif et pédagogique :

morgan.detoisien@3safe.fr - 07 80 59 68 92 - contact@3safe.fr

Site : <https://3safe.fr>

Réclamations : contact@3safe.fr. Les retours participants et commanditaires sont analysés dans une logique d'amélioration continue.

Adresse : 292, rue des Azalées 50000 Saint-Lô

Indicateurs et informations complémentaires

Indicateurs qualité, taux de satisfaction, taux d'atteinte des objectifs, résultats ou références disponibles sur demande. Taux satisfaction stagiaires 2024-2025 : 94 % Avis stagiaires 2024-2025 "recommanderiez-vous cette formation" : 100 % Résultats détaillés visibles sur 3safe.fr.

Documents associés : règlement intérieur, conditions générales, livret d'accueil, protocole handicap, procédure réclamations.

Informations pratiques permanentes

Lieu / accès : Présentiel en intra uniquement. Location de salle possible (nous contacter).

Besoins matériels stagiaires

Si besoin EPI pour pratique, la convocation indique les besoins.

Livret, stylo et carnet de notes sont fournis au stagiaire.

Documents post-formation numériques à disposition.

Équipe pédagogique

L'action est animée par un formateur en prévention et préventeur IPRP, chargé de l'animation pédagogique, du suivi des acquis et de l'adaptation des méthodes aux besoins du groupe. Référent pédagogique : Morgan DETOISIEN mobilisé pour le suivi administratif et pédagogique.